

Chapitre VI

COMPLÉMENTS DU VERBE

Étudiez la complémentation verbale dans le texte suivant :

« Rosemonde »

- 1 Longtemps au pied du perron de
La maison où entra la dame
Que j'avais suivie pendant deux
Bonnes heures à Amsterdam
- 5 Mes doigts jetèrent des baisers
Mais le canal était désert
Le quai aussi et nul ne vit
Comment mes baisers retrouvèrent
Celle à qui j'ai donné ma vie
- 10 Un jour pendant plus de deux heures
Je la surnomma Rosemonde
Voulant pouvoir me rappeler
Sa bouche fleurie en Hollande
Puis lentement je m'en allai
- 15 Pour quêter la Rose du Monde
Guillaume Apollinaire, *Alcools*, 1913.

PRÉALABLES

Connaissances requises

Lecture : *G.M.F.*, chap. VII : « Le groupe verbal », § 1, « La syntaxe du groupe verbal », p. 215-242.

Le groupe verbal est le pivot de la phrase : P = GN + GV(+ GP).
D'un point de vue formel, il intègre, dans sa composition maximale,

un noyau verbal, des compléments et des modificateurs adverbiaux, ces derniers étant généralement facultatifs. Dans une telle conception, les **compléments du verbe** sont tous les constituants immédiats du GV (hormis le verbe lui-même et ses modificateurs), c'est-à-dire aussi bien les **attributs** que les **C.O.D.** et **C.O.I.** Les constructions attributives requièrent toutefois un traitement séparé, du fait de la spécificité de la relation morphosyntaxique entretenue entre le sujet (ou le C.O.D.) et son attribut. En effet, contrairement à tous les autres, les compléments attributifs s'accordent avec le sujet (ou avec le complément d'objet dans le cas d'un attribut du complément d'objet).

Hormis les constructions à attribut du sujet ou du C.O.D., on distingue, en fonction du nombre de compléments admis par le verbe, les **constructions intransitives** (pas de complément), **transitive directe ou indirecte** (un complément, de type GN ou d'un type équivalent dans le premier cas, de type GP ou équivalent dans le second) et à **double complémentation** (deux compléments) – cette dernière configuration correspondant à un cas particulier de construction transitive¹. Traditionnellement, le complément d'un verbe transitif direct est nommé **complément d'objet direct** (C.O.D.), celui d'un verbe transitif indirect **complément d'objet indirect** (C.O.I.). Dans les cas de double complémentation, on parlera d'**objet premier** et d'**objet second**². Notons enfin que certains verbes intransitifs peuvent être construits avec un **complément d'objet interne** (ex. *vivre sa vie*), qui fournit, sur un support nominal, des spécifications comparables à celles qu'apportent un adverbe ou un complément de manière (*vivre sa vie* = « vivre à sa façon »)³.

Au plan sémantique, les compléments des verbes transitifs peuvent être considérés comme un prolongement externe du sémantisme du verbe : ils saturent une ou plusieurs variables prévues dans le « programme sémantique » du verbe. Quant aux cas d'absence de

1. Il existe aussi, mais ils sont assez rares, des verbes à trois compléments (voir *G.M.F.*, VII : 1.3.1., p. 219 et 1.4.5., p. 227).

2. Certains types d'objets seconds sont parfois appelés **compléments d'attribution**. Sur ce point, voir *G.M.F.*, VII : 1.4.4., p. 225-227.

3. Sur l'objet interne, voir *G.M.F.*, VII : 1.3.3., p. 220-221.

complément, il convient de distinguer l'intransitivité de l'emploi **absolu d'un verbe transitif**. Le verbe intransitif n'est en principe ouvert à aucune complémentation tandis que l'absence de complément dans l'emploi absolu d'un verbe transitif est une absence significative d'un complément prévu dans la structure actancielle du verbe¹. Notons enfin que certains verbes connaissent alternativement une construction transitive et une construction intransitive, leur sens variant considérablement selon la construction (par ex. *il a pris un livre / la colle a pris*). Il ne s'agit plus dans ce cas d'emploi absolu, mais d'une forme d'homonymie : ce sont deux verbes distincts ayant des constructions différentes².

Enfin, en ce qui concerne leur morphologie, les compléments du verbe peuvent avoir la forme d'un GN, d'un GP, d'un pronom ou d'une proposition.

Repérage des occurrences

Tous les verbes doivent être pris en compte, y compris les formes participiales (*voulant*, v. 12) et infinitives (*pouvoir* et *me rappeler*, v. 12 - *quêter*, v. 15). On exclura toutefois *fleurie* (v. 13), participe entièrement adjectivé³, ainsi que les auxiliaires des formes composées (*j'avais suivie*, v. 3 - *j'ai donné*, v. 9) qui ne sauraient être traités séparément du verbe conjugué au passé composé ou au plus-que-parfait⁴.

Le principal problème relatif au repérage des occurrences concerne les cas de compléments circonstanciels susceptibles d'être confondus avec des compléments d'objet. Nous éliminerons

1. Si, en emploi absolu, le verbe n'a pas de complément alors qu'il pourrait en avoir un, c'est soit parce que l'objet est restitué par le contexte (*Regarde !*), soit parce que la spécification de l'objet est considérée comme non pertinente (*Il est en train de lire*), soit enfin parce que l'objet recouvre l'ensemble des objets possibles du verbe (*A trois ans, il savait lire*). Voir *G.M.F.*, VII : 1.3.2., p. 220.

2. Signalons également le cas des verbes réversibles, qui ne sont pas des cas d'homonymie mais de changement de diathèse : par ex. *le médecin guérit le malade / le malade guérit* (voir *G.M.F.*, VII : 1.4.6., p. 228).

3. Il admet une variation en intensité (*sa bouche très fleurie*) et ne comporte pas de complément de type verbal (le GP *en Hollande* dépend, nous semble-t-il, de *se rappeler* et non de *fleurie* — mais le caractère poétique du texte s'accommode d'une certaine souplesse dans l'ancrage de ce complément).

4. La question des auxiliaires modaux est plus délicate. Elle sera examinée dans le paragraphe consacré aux constructions transitives.

d'emblée les GP *pendant deux bonnes heures* et *à Amsterdam*, qui, pouvant être effacés et déplacés sans difficulté, ne peuvent être considérés comme des compléments du verbe *suivre*. On notera cependant que ce verbe peut être employé avec un objet second locatif, mais seulement si ce complément indique le lieu d'aboutissement du mouvement signifié par *suivre* (*je l'ai suivie à Amsterdam* = « j'ai fait, derrière elle, un trajet conduisant à Amsterdam » : le GP n'est alors pas déplaçable sans modification de sens). Or, ce n'est pas le cas dans le texte : *à Amsterdam* désigne bien le cadre du procès *suivre* et non le terme de ce procès — lecture non seulement peu crédible mais aussi incompatible avec le circonstant temporel *pendant deux bonnes heures*, qui exclut une interprétation perfective du verbe.

De même, *un jour* et *pendant plus de deux heures*, qui peuvent aisément être effacés et déplacés, ont une fonction circonstancielle. En revanche, nous montrerons que le pronom relatif *où* (*la maison où entra la dame*, v. 2) est bien un complément du verbe *entrer*. Quant au GP *au pied du perron* (v. 1), qui pourrait être analysé comme objet second du verbe *jeter* (v. 5), sa fonction sera examinée dans le paragraphe consacré aux constructions à double complémentation.

ANALYSE PROPOSÉE

Le texte présente toute la gamme des compléments. Nous les classerons d'abord en fonction des types de construction, puis, à l'intérieur de chacun de ces types, selon un point de vue morphologique.

1. Absence de complément

Le texte ne comporte qu'un cas d'absence de complément : *je m'en allai* (v. 14). S'agit-il d'une construction intransitive ou de l'emploi absolu d'un verbe transitif ? La question se pose en effet, car *s'en aller* se construit également avec un complément locatif indiquant la destination du mouvement (*je m'en vais au marché*)¹, ce complément

1. Ou encore son point de départ : *je m'en vais de cette maison*.

ayant une fonction de C.O.I. tout comme le complément du verbe *aller* (*je vais au marché*), qui se distingue toutefois du précédent par son caractère obligatoire. Or il est clair que la présence ou l'absence du complément d'objet locatif n'affecte pas le sens du verbe. Nous avons donc là un cas d'emploi absolu d'un verbe transitif, où l'effacement du complément peut être expliqué par le caractère non pertinent de la spécification qu'il implique. *S'en aller* prend alors en contexte le sens de « quitter un lieu »¹.

On notera en outre que ce verbe s'emploie également, dans un sens atténué², comme auxiliaire aspecto-temporel (*une vieille chanson que je m'en vais vous lire*). De l'idée de mouvement de départ, on passe à l'idée plus abstraite d'imminence d'un procès, selon un processus que connaît également le verbe *aller* (*je vais vous lire une vieille chanson*). Dans cet emploi, *s'en aller* et *aller* sont suivis d'un infinitif³ et perdent, en même temps que leur autonomie syntaxique (puisqu'ils font corps avec le verbe à l'infinitif), toute possibilité de complémentation. Mais ces deux verbes peuvent aussi être suivis d'un infinitif tout en gardant leur valeur de verbes de mouvement : *il va rendre visite à sa tante - il s'en va rendre visite à sa tante*. On remarquera que, dans le texte, l'effacement de la préposition *pour* suffirait pour que l'on passe de l'emploi absolu de *s'en aller* (avec le GP circonstant final *pour quêter la Rose du Monde*) à cette construction plus intégrée⁴ : *je m'en allai quêter la Rose du Monde*. Or, si les deux constructions sont très proches au plan sémantique, la syntaxe de la seconde semble beaucoup plus délicate à interpréter que celle de la première : puisque le verbe *s'en aller* signifie un mouvement, on ne peut pas considérer que le groupe [*s'en aller* + infinitif] forme un noyau verbal comme on le fait lorsqu'il s'agit de l'auxiliaire aspecto-temporel ; mais d'autre part, il est impossible d'analyser le groupe infinitival comme une construction infinitive objet du verbe *s'en aller* (sur le modèle de structures du type *je pense revenir demain* ou *je vois Pierre*

courir) car la commutation avec un GN, un pronom ou une complétive n'est pas envisageable¹. Nous retrouverons bientôt un problème analogue en examinant la construction du verbe *pouvoir*.

2. Construction transitive

A / Construction transitive directe

Nous distinguerons, d'un point de vue morphologique, les compléments de forme nominale ou pronominale et les compléments de forme propositionnelle.

a) Compléments nominaux et pronominaux

Le C.O.D. canonique, de forme GN, n'apparaît qu'à deux reprises dans le texte : *me rappeler sa bouche fleurie* (v. 12-13) - *quêter la Rose du Monde* (v. 15). Le verbe *se rappeler*, pronominal autonome, ne comporte bien qu'un seul complément² : le pronom réfléchi *se* n'ayant pas de référent, il ne peut être interprété comme saturant une variable du prédicat. Un tel verbe ne pourrait fonctionner comme un verbe à double complémentation que s'il était pris au sens d'un pronominal réciproque (par ex. *ils se rappellent (mutuellement) leurs erreurs* = « A rappelle à B les erreurs de A ou B et B rappelle à A les erreurs de A ou B »). Quant au C.O.D. de forme pronominale, nous n'en relevons qu'une seule occurrence : *la dame que j'avais suivie* (v. 2-3). La relative *que j'avais suivie* résulte de la relativisation de la phrase *j'avais suivi la dame*. Le pronom relatif *que*, qui a pour antécédent le GN *la dame*, est donc le C.O.D. du verbe *suivre*.

1. Le même problème se pose pour le verbe *aller* dans des constructions du type *il va rendre visite à sa tante*. Sur ce point, voir *G.M.F.*, XIV : 2.1., p. 496-497.

2. Et de construction directe ! L'emploi fautif *se rappeler de*, par analogie avec *se souvenir de*, est repéré dès la fin du XVIII^e siècle (voir *T.L.F.*, article « Rappeler »). « L'on sera bien forcé d'y venir », écrivait Gide en 1930, dans son *Journal*. Il semble que nous n'y soyons pas encore tout à fait parvenu... Au nombre des facteurs qui fragilisent le maintien de la construction directe de *se rappeler*, il convient de relever, outre l'influence de *se souvenir de*, l'emploi du marqueur *de* lorsque le complément est un infinitif non composé : *rappelle-toi de fermer la porte*. Ce marqueur n'apparaît pas en cas d'infinitif composé : *je me rappelle avoir fermé la porte*.

1. Notons qu'en emploi absolu, *s'en aller* peut également avoir le sens de « disparaître » ou « mourir ».

2. Ou *subdiuit* dans la terminologie guillaumienne.

3. Ces verbes prennent une autre valeur aspectuelle (procès en cours de réalisation) lorsqu'ils sont construits avec un participe présent : *il va chantant - il s'en va chantant* (constructions aujourd'hui perçues comme archaïsmes).

4. Ce passage d'une construction à l'autre est bien sûr exclu dans le cas de *aller* du fait du caractère obligatoire du C.O.I.

On notera que parmi ces trois verbes transitifs, seul *se rappeler* admettrait une complémentation sous la forme d'une subordonnée complétive.

b) Compléments propositionnels

Trois types de propositions sont représentés : une relative périphrastique (*mes baisers retrouvèrent celle à qui j'ai donné ma vie... deux heures*, v. 8-9), une interrogative indirecte (*nul ne vit comment mes baisers retrouvèrent... deux heures*, v. 7-8) et une construction infinitive (*voulant pouvoir me rappeler sa bouche fleurie en Hollande*, v. 13), les deux derniers types appartenant à la catégorie des subordonnées complétives¹. Le fait que ces trois compléments soient propositionnels n'assure aucunement l'homogénéité des structures verbales dans lesquelles ils s'insèrent.

Une relative périphrastique² constitue un type de complémentation strictement équivalent à un GN : là où un complément de forme GN est possible, une relative périphrastique l'est aussi (et inversement). C'est pourquoi l'aptitude d'un verbe à se construire avec cette classe de propositions ne préjuge en rien de ses possibilités de construction avec des propositions d'une autre nature, et plus particulièrement avec des subordonnées complétives. Tel est bien le cas du verbe *trouver*, qui admet un C.O.D. ayant la forme d'un GN (ou d'un équivalent paradigmatisé – pronom, ou, comme dans le texte, relative périphrastique) mais pas celle d'une complétive. Au fond, ce premier exemple de complément propositionnel aurait tout aussi bien pu être classé avec les compléments nominaux et pronominaux.

En revanche, la construction du verbe *voir* avec une interrogative indirecte est révélatrice de l'aptitude de ce verbe à régir des complétives de type conjonctif (*je vois qu'il est parti*) ou encore exclamatif (*je vois combien il a progressé*), aussi bien que des compléments de forme nominale (*je vois Pierre - je le vois*). En outre, ce verbe admet la complé-

mentation par une construction infinitive (*je le vois partir*). On notera que l'alternance entre la construction infinitive et la conjonctive en *que* n'existe que dans le cas où les sujets de la principale et de la subordonnée ne sont pas coréférents (*je vois qu'il part / je le vois partir - mais je vois que je vous dérange / v / *je (me) vois vous dérange*)¹.

C'est précisément par cet aspect que ce verbe se distingue (syntaxiquement) du verbe *vouloir*, qui, dans le texte, a pour complément une construction infinitive (*voulant pouvoir me rappeler...*). En effet, si *vouloir* admet, outre le C.O.D. nominal, une complémentation sous forme de conjonctive et sous forme de construction infinitive, ces deux constructions apparaissent en distribution complémentaire selon que les sujets de la principale et de la subordonnée sont coréférents ou ne le sont pas : si les sujets sont coréférents, seule la construction infinitive constitue un C.O.D. acceptable (*je veux me rappeler... / *je veux que je me rappelle*) ; si les sujets ne sont pas coréférents, seule la complémentation par une complétive est admise (*je veux qu'il se rappelle / *je le veux se rappeler*). Cette possibilité d'alternance entre les deux types de compléments, même si elle dépend de la référence des sujets de la principale et de la subordonnée, est un argument majeur en faveur de l'intégration aux complétives des constructions infinitives n'ayant pas de sujet propre².

c) Un cas particulier : le verbe pouvoir

La complémentation du verbe *pouvoir* (*Voulant pouvoir me rappeler...*, v. 12) pose un problème syntaxique délicat. Doit-on analyser la construction infinitive qui le suit selon un modèle du type [Aux + Inf], en se fondant sur son statut d'auxiliaire modal, ou faut-

1. Notons qu'un faux parallélisme existe entre *je vois que je fais qqch.* et *je me vois faire qqch.* La coréférence n'a pas la même valeur d'une construction à l'autre, ce qui modifie nettement le sens du verbe. La phrase *je vois que je fais qqch.* signifie « je sais bien que je fais qqch. » : les deux occurrences de *je* correspondent au cas agent. Mais dans *je me vois faire qqch.*, l'agent du procès exprimé par *voir* est dissocié de celui du procès qu'exprime le verbe *faire*. La coréférence par le pronom réfléchi implique un dédoublement du sujet, tandis que, dans le cas précédent, le sujet est simplement redoublé. Seul *je* est véritablement agent, d'où l'impression d'assister de l'extérieur à ce que « je » fais (ou fait).

2. Rappelons que la grammaire scolaire considère la présence d'un sujet propre comme une condition nécessaire à l'identification de la subordonnée infinitive (voir *G.M.F.*, XIV : 2.2., p. 497, pour une discussion sur ce point et ici même p. 229).

1. Pour la définition de cette catégorie, voir *G.M.F.*, XIV, p. 491.

2. Rappelons que la notion de *relative périphrastique* s'applique aux relatives introduites par un pronom démonstratif simple qui n'a pas d'antécédent, ce qui est bien le cas dans le texte (sur cette notion, voir *G.M.F.*, XIII : 3.2., p. 487-488).

il la considérer comme faisant partie d'une structure analogue à [vouloir + Inf] ?

Rappelons tout d'abord que *pouvoir* est susceptible d'exprimer non seulement la capacité, comme dans le texte, mais aussi l'éventualité (*il peut arriver dans un instant*) ou la permission (*vous pouvez vous asseoir*). Il peut également prendre un sens « sporadique » (*Les professeurs peuvent être ennuyeux* = « sont parfois ennuyeux »). Dans tous les cas, le rôle de *pouvoir* consiste en une modalisation de la proposition à noyau infinitival. Or ces quatre interprétations du « semi-auxiliaire » ne sont pas homogènes syntaxiquement. La première se distingue des autres parce qu'elle autorise la pronominalisation de la construction infinitive, notamment en cas d'extraction (*se rappeler sa bouche fleurie, il le peut* mais ?? *arriver dans un instant, il le peut* - ?? *vous asseoir, vous le pouvez* - ?? *être ennuyeux, les professeurs le peuvent*)¹. Cette propriété exclut qu'on puisse assimiler l'occurrence du texte aux structures verbales à auxiliaire aspectuel, dont l'une des caractéristiques est précisément le refus de ce type de pronominalisation : *il va partir* / **il y va* - **il le va* (remarquons tout de même qu'il est possible de pronominaliser l'infinitif qui suit un auxiliaire aspectuel, mais à condition d'anaphoriser également le noyau verbal à l'aide du verbe vicaire *faire* (*il va partir* / *il va le faire*)). Ceci fait bien apparaître que *pouvoir* au sens d'« être en mesure de » possède une autonomie syntaxique qui fait défaut à l'auxiliaire d'aspect.

Quant à la seconde hypothèse, consistant à analyser *me rappeler...* comme une complétive C.O.D., et donc à aligner la construction de *pouvoir* sur celle de *vouloir*, elle se heurte de son côté à plusieurs objections. La principale réside dans le fait que *pouvoir* n'admet, à la différence de *vouloir*, ni un complément de forme GN, ni un complément ayant la forme d'une subordonnée complétive. Comment, dans de telles conditions, assimiler l'infinitif qui le suit, et qui correspond à la seule construction possible pour ce verbe, à un authentique complément d'objet ? Autre différence entre ces deux verbes, *vouloir* n'est généralement pas considéré, à la différence de *pouvoir*, comme un auxiliaire de modalité (sauf dans quelques

emplois très particuliers)¹. Or si l'on considère que *pouvoir* modalise le procès exprimé par la construction infinitive qui le suit, cette dernière ne saurait être considérée comme un complément d'objet du verbe modal. En effet, à moins de donner une définition très large et purement formelle à la notion de complément, la relation entre un modalisateur et la proposition qu'il modalise peut difficilement être assimilée à la relation qui existe entre un verbe et un C.O.D. !

Résumons-nous. Le groupe infinitif qui suit *pouvoir* ne peut être analysé comme une complétive C.O.D. parce que *pouvoir* récusé toute autre forme de complémentation (en dehors du pronom neutre *le*, substitut de la construction infinitive), et parce qu'il joue un rôle de modalisateur de la proposition à noyau infinitival qui le suit. Il serait tentant de l'assimiler à un auxiliaire de modalisation, mais *pouvoir* dans le sens d'« être en mesure de » possède une autonomie syntaxique peu compatible avec un processus d'auxiliarisation et, en tout cas, la possibilité de pronominaliser la construction infinitive exclut l'hypothèse d'une coalescence entre *pouvoir* et l'infinitif comparable à ce que l'on observe dans le cas des auxiliaires aspectuels (*il va tomber*) ou dans le cas des autres valeurs modales de *pouvoir* (éventualité, permission, sens sporadique).

Il reste un point que nous avons jusqu'ici négligé pour simplifier le raisonnement. Le fait d'isoler le cas où *pouvoir* exprime une capacité, sur la base de l'aptitude à la pronominalisation du groupe infinitif qui le suit, se heurte à la propriété que possède ce verbe de conserver sa polysémie en contexte. Nous avons admis jusqu'à présent que *pouvoir* renvoyait, dans le texte, à l'idée de capacité. Mais cette lecture est réductrice. L'on peut très bien voir, dans *voulant pou-*

1. Par ex. *Ce mur veut tomber*, au sens de « va tomber » (voir *G.M.F.*, VII : 2.2.3., p. 254). Sur la question de l'intégration de *vouloir* aux auxiliaires de modalité, les linguistes sont partagés. Greimas propose, à côté des modalités aléthiques, épistémiques et déontiques, un « carré » de modalités *boulestiques* (du verbe grec signifiant « vouloir ») : « vouloir faire » / « ne pas vouloir faire » / « vouloir ne pas faire » / « ne pas vouloir ne pas faire ». Guillaume, lui, s'appuyait sur le refus de la forme normale d'impératif pour intégrer *vouloir*, mais aussi *savoir* dans la catégorie des auxiliaires modaux, ce refus traduisant une incompatibilité de ce type de verbe avec l'acte d'injonction (en admettant que *sachez, veuillez, puisses-tu, dusse-je* ne peuvent pas être réduits à [*savoir, vouloir, pouvoir, devoir* + valeur pragmatique injonctive]). On ne peut donner à quelq'un l'ordre de *pouvoir*, de *devoir*, de *savoir*, de *vouloir* parce que ces verbes (appelés verbes « puissanciels ») possèdent une antériorité notionnelle par rapport aux autres verbes.

1. Cette phrase est acceptable si *pouvoir* est pris au sens de la capacité (comme les précédentes), mais pas si elle a un sens sporadique.

voir me rappeler sa bouche fleurie, l'idée d'éventualité (puisque la capacité implique l'éventualité) ou encore le sens sporadique (« voulant me rappeler de temps en temps sa bouche fleurie... »). Seul le sens déontique semble exclu par le contexte. L'argument de la pronominalisation perd donc une grande partie de sa valeur, puisqu'il est incompatible avec cette polysémie. Notons enfin que la polysémie de *pouvoir* est respectée si l'on transforme la séquence *voulant pouvoir...* en *voulant que* [[*se rappeler sa bouche fleurie*] soit possible (pour moi)], transformation qui a le mérite de bien faire apparaître le champ du modalisateur (*voulant que* [P + Mod]) et le fait que la volonté porte sur le caractère possible de P. Finalement, il semble donc peu pertinent de considérer *voulant pouvoir me rappeler...* comme une imbrication de complétives¹.

Nous constatons ainsi que certaines constructions verbales à infinitif, celle du verbe *pouvoir* que nous venons d'étudier, mais aussi celle des verbes *aller* ou *s'en aller* (dans des emplois du type *il (s'en va) quêter la Rose du Monde*), possèdent une syntaxe intermédiaire entre celle d'un auxiliaire et celle d'un verbe à complément d'objet.

B / Construction transitive indirecte

Le seul cas de verbe transitif indirect est représenté par *entrer*, au vers 2 : *La maison où entra la dame...* La relative *où entra la dame...* résulte de la relativisation de la phrase *la dame entra dans la maison*. Le pronom relatif *où*, qui a pour antécédent le GN *la maison* est donc le C.O.I. du verbe *entrer*. Du point de vue morphologique, il ne s'agit pas, certes, d'un complément prépositionnel, mais comme nous venons de le faire apparaître, ce pronom relatif intègre la préposition *dans*. Il s'agit donc d'un équivalent paradigmatique d'un GP, qui peut, à ce titre, être considéré comme un complément indirect.

Il reste à montrer que ce pronom relatif n'est pas un complément circonstanciel de lieu. Pour ce faire, il convient de raisonner sur la phrase non relativisée *la dame entra dans la maison*. Le test de l'effacement n'est guère discriminant (*la dame entra*). Celui du déplacement non plus : *dans la maison la dame entra* ne choque guère, surtout

1. Sur le modèle *voulant qu'il admette que Pierre l'a berné*.

en contexte poétique. L'argument essentiel repose ici sur la valence du verbe *entrer* : puisque ce verbe signifie « pénétrer dans un lieu », l'indication du lieu où l'on « entre » est évidemment prévue par le sens du verbe ; c'est une variable du prédicat qui doit être saturée. A cet égard, il convient de ne pas se laisser abuser par le test de l'effacement : si *la dame entra* est une phrase perçue comme acceptable, c'est uniquement parce que le C.O.I. de *entrer* est présumé restitué par le contexte. Autrement dit, le verbe *entrer* comporte nécessairement un complément, ce dernier pouvant éventuellement être fourni par le contexte.

3. Construction à double complémentation

Deux occurrences de verbes à double complémentation pourraient être relevées dans le texte. L'une d'elles ne présente guère de difficulté. Il s'agit du verbe *donner*, au vers 9 : *Celle à qui j'ai donné ma vie*. Ce verbe est sans doute celui que l'on propose le plus fréquemment comme exemple de la construction à double complémentation. Son objet premier est ici le GN *ma vie* ; son objet second le pronom relatif *qui*, dont l'antécédent (*celle*) est un démonstratif de sens très général¹. L'objet second représente ici un actant prévu dans la valence du verbe et son rapport avec l'objet premier peut être paraphrasé à l'aide du verbe *avoir* (*j'ai donné ma vie à cette femme* → *cette femme a ma vie*). Cette construction est celle du datif lexical².

La seconde occurrence est un peu plus délicate, notamment du fait de l'inversion et de l'éloignement de l'éventuel objet second par rapport à l'ensemble formé par le verbe et l'objet premier (ce qui pose d'abord un simple problème de repérage) : *Longtemps au pied du perron... Mes doigts jetèrent des baisers* (v. 1-5). L'objet premier du verbe *jeter* est bien sûr le GN *des baisers*. La question se pose de savoir si *au pied du perron* peut être analysé comme objet second de ce verbe. Le verbe *jeter* se construit fréquemment avec deux compléments, le complément second représentant soit le destinataire du procès (*il jetait des*

1. Il s'agit donc d'un pseudo-antécédent puisqu'il ne fournit pas de référent (voir *supra* l'analyse de la relative périphrastique *celle à qui j'ai donné ma vie*).

2. Sur les quatre types de datifs, voir *G.M.F.*, VII : 1.4.4., p. 226-227.

baisers à la dame), soit le lieu de destination (*il jette un papier à la poubelle - il jette une rose au pied du perron*). C'est éventuellement à ce dernier cas que pourrait correspondre l'occurrence du texte.

La position en début de phrase du GP *au pied du perron*, ainsi que la distance qui le sépare du verbe plaident en faveur de l'interprétation circonstancielle. Toutefois, les contraintes du rythme et de la versification conduisant souvent, dans le texte poétique, à un bouleversement de l'ordre canonique de la phrase, nous ne pouvons guère nous appuyer sur ces arguments. Il semble préférable de suivre un raisonnement sémantique : si *au pied du perron* est un circonstant, il désigne le cadre du procès *jeter des baisers* (le narrateur est au pied du perron et il jette des baisers)¹ ; s'il s'agit d'un objet second, il désigne en revanche le lieu où aboutissent les baisers jetés (dans ce cas, le narrateur ne se situe pas au pied du perron). Cette dernière interprétation paraît nettement moins satisfaisante que la précédente, voire dépréciative, même si la récurrence des métonymies dans le texte peut à la rigueur amener à penser que le pied du perron représente métonymiquement la dame. Nous considérerons donc que *au pied du perron* est un circonstant et que le verbe *jeter* est ici un simple verbe transitif direct, non un verbe à double construction.

4. Construction attributive

A / Attribut du sujet

La construction à attribut du sujet n'apparaît qu'une seule fois dans le texte : *Mais le canal était désert* (v. 6). L'occurrence n'appelle guère de commentaires. Le noyau du GV est un verbe essentiellement attributif (*être*). Il est construit avec un adjectif (*désert*), forme prototypique de l'attribut du sujet.

B / Attribut du complément d'objet

Le texte présente enfin une occurrence de construction à attribut du complément d'objet : *Je la surnommaï Rosemonde* (v. 11). Le C.O.D. est représenté par le pronom personnel *la*, et l'attribut du complé-

1. Avec une métonymie : « mes doigts » pour « je ».

ment d'objet par le nom propre *Rosemonde*. La relation entre le C.O.D. et l'attribut du complément d'objet est assimilable à celle qui existe entre le sujet et l'attribut du sujet (*il a trouvé ton projet irréaliste / ton projet est irréaliste*). Dans le texte, la relation attributive entre le C.O.D. et l'attribut du C.O.D. peut être explicitée par « elle est Rosemonde (pour moi) »¹. On remarquera que le verbe *surnommer* est un verbe causatif (ou factitif) : *je la surnomme Rosemonde* peut en effet être glosé par « je fais qu'elle est Rosemonde (pour moi) ». Notons enfin que ce verbe est aussi un performatif, puisque l'acte de surnommer est accompli par la simple profération de la phrase *je la surnomme Rosemonde*.

La répartition des structures verbales dans le texte est assez révélatrice de l'architecture d'ensemble du poème. La première et la dernière strophe, qui se caractérisent par la présence de verbes de mouvement, s'opposent à la seconde strophe, qui, elle, est plutôt dominée par des procès statifs (*le canal était désert - nul ne vit...*). Un mouvement, correspondant à la recherche de la femme aimée, est donc momentanément interrompu, puis relancé. L'interruption coïncide avec la constatation de l'absence de l'être aimé. Mais cette absence est bientôt compensée, ou plutôt sublimée par le pouvoir de nomination du verbe poétique, qui se manifeste ici au moyen du performatif *surnommer*. En effet, c'est le surnom *Rosemonde* qui fournit le point d'appui grâce auquel le poète parvient à inscrire l'image (ou plus précisément une image) de la femme aimée dans sa mémoire (*voulant pouvoir me rappeler...*), et par là même à lui rendre la présence perdue. Alors, le mouvement qui s'était interrompu peut reprendre son cours. Une nouvelle quête s'engage, dont l'objet, devenu symbolique, n'est plus la femme elle-même mais son signifiant : *Rosemonde*, la Rose du Monde.²

1. Un autre exemple de prédicat de dénomination sera étudié dans le chapitre portant sur les attributs (voir *infra*, p. 124).